

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 DÉCEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-sept Décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 11 Décembre 2015.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – **PRESENTS** : 25 – **REPRESENTES** : 4.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes COOREVITS Catherine, DENIEL Brigitte, GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mme PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry et PLUMELET Jean-Luc, Mme POYER Audrey, M. RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

EXCUSES : Mme AUBRY Sylvie (*pouvoir à Mme SCHLADT Rita*), M. BROUTIN Ludovic (*pouvoir à Mme GUIHOT Nathalie*), Mme ORDRONNEAU Séverine (*pouvoir à Mme COOREVITS Catherine*) et M. PONTAC Serge (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*).

SECRETAIRES DE SEANCE : Mmes DENIEL Brigitte et PELÉ LEGOUX Laurence.

OBJET :	<i>Dotations aux écoles privées blinoises sous contrats d'association – Année 2016.</i>
----------------	---

N° 2015 / 12 / 10

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 18 Septembre 2014, fixant le montant des dotations informatique et transport versées au titre de l'année civile 2015,

Vu l'avis favorable de la Commission Éducation – Enfance – Jeunesse - Formation du 5 Novembre 2015,

Vu la note de synthèse adressée aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. le Maire, le Conseil municipal décide :

- *DE FIXER le montant de dotation informatique versée par élève blinois scolarisé dans les écoles privées blinoises sous contrat d'association :*

	Maternelles et Élémentaires
<i>Dotation informatique</i>	10€

.../...

- *DE FIXER le montant de dotation transport versée par élève blinois scolarisé dans les écoles privées blinoises de St Omer et de St Emilien, sous contrat d'association :*

	Maternelles et Elémentaires de St OMER et de St Emilien
<i>Dotation transport</i>	<i>18 €</i>

Cette dotation permettra de financer les déplacements vers les équipements publics situés en centre-ville et ainsi de compenser l'éloignement de ces deux établissements.

- *DIT que le montant total de ces dotations est calculé sur la base des effectifs d'enfants blinois scolarisés dans les établissements au 1^{er} Novembre 2015.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Décembre 2015,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20151217-CM-2015-12-10-
DE
Date de télétransmission : 22/12/2015
Date de réception préfecture : 22/12/2015